



DIVISION DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N. Réf. :CO DEP CHA 2010-066584

Chalons, le 9 décembre 2010

Monsieur le Directeur du Centre Nucléaire de
Production d'Electricité
BP 62
10400 NOGENT SUR SEINE

OBJET : Inspection n°INS-2010-EDFNOG-0002 au CNPE de Nogent sur Seine

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue par la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006, une inspection a eu lieu le 22 novembre 2010 au CNPE de Nogent sur Seine sur le thème « Gestion des demandes d'interventions sur des matériels importants pour la sûreté ».

A la suite des constatations faites par les inspecteurs à cette occasion, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 22 novembre 2010 avait pour objectif d'examiner l'organisation du CNPE de Nogent sur Seine sur la gestion des demandes d'interventions sur des matériels importants pour la sûreté, et de vérifier par sondage si les délais de mise en œuvre de ces demandes d'interventions étaient respectés.

Ce sondage a été réalisé auprès des services les plus émetteurs de demandes d'interventions (Automatisme, Essais, Mécanique, Chaudronnerie Robinetterie, Service Technique). Les inspecteurs se sont ensuite rendus en salle de commande pour vérifier que les demandes d'interventions déjà ouvertes lors d'une précédente inspection en août 2009 avaient bien été soldées.

Les inspecteurs ont apprécié la nouvelle organisation mise en place par le site, dans le cadre de la mise en œuvre de la note nationale DT296 indice 3, qui permet notamment de prioriser les demandes d'intervention en fonction de leur impact sur la sûreté. Par contre, ils ont constaté un passif important de demandes d'interventions non traitées, qui commence tout juste à être résorbé.

Etant donné le nombre colossal de demandes d'intervention à traiter sur du matériel important pour la sûreté, il est indispensable que la priorisation des demandes d'interventions soit réalisée de manière rigoureuse, afin de pouvoir réaliser régulièrement un suivi efficace des demandes d'interventions les plus importantes à traiter, et ainsi maîtriser le flux de demandes d'interventions, notamment les fortuites.

A. Demandes d'actions correctives

- De nombreuses demandes d'interventions (DI) à réaliser sur des matériels importants pour la sûreté et priorisées P1, P2 ou P3 (Priorité 1, 2 ou 3) n'ont pas été réalisées dans les délais prévus (respectivement 24h, 7 jours ou 4 mois). Les métiers les plus concernés par ce constat sont le service AEI (Automatisme, Essais, Instrumentation...) avec un nombre important de DI fortuites à gérer, et le service MMCR (Mécanique, Chaudronnerie, Robinetterie) qui a néanmoins défini un plan d'action pour résorber le passif de DI.

N° de DI	Objet intervention	Priorité	Date d'émission	En retard de traitement depuis le	Objet de la demande d'intervention
420264	2RPE	3	24/11/2008	24/3/2009	Tuyauterie en très mauvais état sur le réseau RPE
523864	2JSL010WL	2	15/11/2010	23/11/2010	Suite à écoulement d'eau en LC0913 (SIP1), rupture secto
457803	2DVK	3	13/6/2008	13/10/2008	Bouche d'extraction détériorée
445645	2DVN033VA	4	12/12/2007	Arrêt 2008	Remplacement du clapet anti-retour suite RFI NEU2MG4711115
470264	2 RPE	3	25/11/2008	25/03/2009	Tuyauterie RPE en très mauvais état
445608	1RPE191PO	3	11/12/2007	11/4/2008	Problème de conformité de la pompe
442718	2EDE045LZ	3	8/11/2007	8/3/2008	Demande de modification sur gaine de ventilation EDE
523477	Vanne RCV		10/11/2010	17/11/2010	
494510	1DEL026ST	2	5/10/2009	13/10/2009	Défaillance du stat au démarrage du compresseur
522023	1SEC	2	20/10/2010	28/10/2010	Apparition fugitive 1 SEC910AA échec mise en service voie B
523477	1RCV041RF	2	10/11/2010	18/11/2010	Suppression de la sollicitation de l'AA RCV820AA
514744	1DVK	2	28/7/2010	6/8/2010	Problème de confinement entre les locaux KA1000 et KA1036
523531	2KRT905EN	2	11/11/2010	19/11/2010	Réparation de l'enregistreur 6 voies en salle de commande
394007	2KCO	4	17/11/2005	Arrêt 2006	Remise en conformité des plastrons KCO
420281	2RCP154MT	4	1/12/2006	Arrêt 2007	Contrôle du bon fonctionnement de la sonde 2RCP154MT
481722	2RPE259SN	3	27/3/2009	27/7/2009	Câble sectionné au niveau du capteur 2RPE259SN
380191	KRG913AR	3	29/4/2005	29/8/2005	Point chaud alimentation suite à contrôle thermographique
466903	2KRT015MA	3	24/10/2008	24/2/2009	Ampoule grillée du bouton d'inhibition 343TO
480743	2PTR037LD	3	15/03/2009	15/07/2009	Manque volant sur MANIFOLD
453620	1EPP	4	07/04/2008		Regonflage des traversées électriques EPP156 et 174

A1 . Je vous demande de respecter les délais de remise en conformité pour les matériels importants pour la sûreté faisant l'objet d'une demande d'intervention urgente (classés P1 et P2, voire P3). Vous m'informerez également de l'état d'avancement de votre plan d'action visant à résorber le passif de DI.

- Certaines DI n'ont pas été priorisées correctement. En effet, leur priorisation suite à analyse des métiers compétents n'a pas été mise à jour . Souvent, suite à un diagnostic du métier, des actions priorisées P2 (délai de traitement 7 jours maximum) restent P2 alors que le métier prévoit une remise en conformité ultérieure.

N° de DI	Objet intervention	Priorité	Date d'émission	En retard de traitement depuis le	Objet de la demande d'intervention
498998	2SAR	2	4/11/2010	12/11/2010	Problème d'alimentation d'air sur les portiques C1 et C2
523535	2KCOAK4C Q	1	11/11/2010	13/11/2010	Défaut BUS1 sur 2KCOAK4
445275	2RGL	4	6/12/2007	Arrêt 2008	DP205-Mise à niveau électronique (UP+EEC)
482545	1DVN	3	10/04/2009	10/08/2009	Mesure de débit
517543	1RCV029VP	3	23/08/2010	23/12/2010	Instrumentation du robinet pour diagnostic
512046	2RGL002AR	2	20/06/2010	28/06/2010	Demande d'instrumentation pour piéger défaut USP-UPP
516923	1LBC001TB	2	16/08/2010	24/08/2010	Apparition fugitive LBC901AA
521522	0TER013BA	2	14/10/2010	22/10/2010	Fuite d'eau sur la tuyauterie de purge KER013BA vers RPE
521924	0TER	2	18/10/2010	26/10/2010	Contrôle tuyauterie sur 0TER11BA
521925	0TER	2	18/10/2010	26/10/2010	Contrôle tuyauterie sur 0TER12BA
521963	0TER	2	19/10/2010	27/10/2010	Contrôle tuyauterie sur 0TER14BA

A2 . Je vous demande de mettre à jour, si nécessaire, la priorisation des différentes DI, afin d'éviter de voir figurer dans la liste des DI urgentes des DI qui ne le sont pas et ainsi éviter d'engorger la liste des DI urgentes au risque de ne pas les traiter dans les délais.

- Certaines DI n'ont pas été soldées informatiquement et figurent donc toujours dans la liste des DI à traiter alors que l'intervention a eu lieu. Il s'agit uniquement d'un geste informatique manquant mais qui ne va pas dans le sens du désengorgement de la liste des DI à traiter.

N° de DI	Objet intervention	Priorité	Date d'émission	En retard de traitement depuis le	Objet de la demande d'intervention
521896	1RPR304AR	2	17/10/2010	25/10/2010	Apparition de l'alarme RPA/B 804AA : défaut UATP 3
419815	2LHP190PO	3	24/11/2006	24/3/2007	Remise en conformité 2LHP190PO
480502	1PMC	4	10/03/2009		Travaux combustible sur VD16TR1
523411	1KCOAN3C Q	1	8/11/2010	10/11/2010	BUS 2HS sur AN3
549641	2REN193VB	4	10/7/2008	Arrêt 2009	Remise en conformité tube de reprise de fuite
462050	2ASG401MD	4	14/08/2008	Arrêt 2009	Etalonnage capteur 2ASG401MD (validation hors CVM)
523143	2RCV081DE	2	4/11/2010	12/11/2010	Remplacement joint étanchéité sur crépine remplissage
523028	2TEP581MZ		01/11/2010	3/11/2010	

D'ailleurs, les inspecteurs ont constaté pour quelques demandes d'intervention (DI n°522019, 522769) que les métiers ne savaient pas s'ils étaient intervenus ou non.

A3 . Je vous demande de prendre le temps de solder la DI dans votre logiciel de suivi des DI une fois l'intervention réalisée, afin de ne pas engorger la liste des DI à traiter.

- La gamme D5350/GA/04/ES/70022 ind.03 relative au gonflage des traversées électriques EPP n'est pas cohérente avec l'état de l'installation qui a été modifiée. Cette situation créée par une modification de l'installation et l'absence d'adaptation de vos moyens de gonflage des traversées vous empêchent d'accomplir la DI 453620.

A4. Je vous demande de corriger cette gamme et de mettre en œuvre les moyens techniques nécessaires au solde de la DI453620.

B. Compléments d'information

- Une DI n°523864 a été ouverte suite à un écoulement d'eau dans les locaux SIP suite à de fortes pluies . Les inspecteurs se sont étonnés de constater qu'il y avait encore des trémies inétanches dans les locaux SIP malgré l'ESS du 30/09/2005.

B1. Vous me décrirez plus précisément cet événement et m'enverrez la fiche SAPHIR associée. Vous nous décrirez les mesures compensatoires qui ont été mises en place en attendant la réparation.

C. Observations

C1- Les inspecteurs se sont rendus en salle de commande pour vérifier que les DI ouvertes sur des défauts de matériels relevés lors d'une précédente inspection en août 2009 avaient bien été traitées. La plupart des DI avaient été traitées entre temps (sauf la DI n°478656 sur la remise en état des enregistreurs). Néanmoins, il reste un nombre non négligeable de nouvelles DI relatives à des défauts de matériels qu'il reste à traiter (DI n°509195, 510206, 496501, 520109, 519189, 495999, 508692, 511151, 495606, 523985, 522725, 523477).

C2- Deux demandes d'intervention (DI455104 et 465162) sont affectées à des sections différentes alors qu'elles concernent la même action sur les deux réacteurs (remplacement des joints d'étanchéité des traversées ARE/SDM qui sont percées).

C3- Deux demandes d'intervention (DI517543 et 514793) relatives à l'instrumentation du robinet RCV029VP (respectivement sur les réacteurs 1 et 2) ont des classements de priorité différents (respectivement 3 et 4).

C4- Les inspecteurs ont constaté la présence d'une porte coupe-feu bloquée ouverte dans une salle de réunion/formation qui se situe dans le couloir d'accès à la salle de commande, à côté de 1JDT436LA.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amenés à prendre, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour Le Président de l'ASN et par délégation,
Le chef de Division,

Signé par

M.BABEL